

Spécial COVID-19

VOTRE VILLE  
vous informe



MODE D'EMPLOI

VILLE DE  
**FONDETTE**  
AU COEUR DU VAL DE LOIRE



## Un masque offert par habitant

Chers Fondateurs,  
Chers Fondateuses,

Cette période préparatoire au déconfinement doit nous amener à être toujours plus responsables en respectant les gestes barrières et la distanciation physique tout en garantissant une solidarité pour les plus fragiles.

C'est en respectant ces conditions que nous pourrons garantir la réussite de cette période et laisser ces temps troublés derrière nous.

Depuis le développement de cette pandémie, la municipalité n'a cessé d'agir pour votre sécurité et votre bien-être. Elle poursuivra cet objectif en offrant un masque à chaque Fondateur et à chacun de nos commerçants qui s'investissent au quotidien pour répondre à vos besoins dans les meilleures conditions. La ville offrira également des masques de protection aux agents municipaux qui continuent à servir Fondettes et ses habitants.

Ce masque sera lavable à plusieurs reprises et sera donc réutilisable. Vous pourrez vous en servir lors de vos déplacements dans les espaces publics tel que pour faire vos courses ou encore aller chercher vos enfants à l'école. Il vous protégera et protégera ceux que vous serez amenés à rencontrer, permettant ainsi de vous préserver.

Pour récupérer votre masque, vous trouverez, ci-joint, le planning de retrait organisé par bureau de vote. A cet égard, je souhaite remercier les bénévoles, les agents et élus municipaux qui rendront cette grande opération possible afin de continuer à vivre ensemble.

Avec tout mon soutien,

**Cédric de OLIVEIRA**

Maire de Fondettes  
Président de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire

**Un masque réutilisable sera offert à chaque Fondateur, à chaque commerçant de proximité (y compris les commerçants du marché de la halle de la Morandière).**

Les masques distribués sont de catégorie 1 conformes pour faire barrage au Covid-19 (approuvés par la Direction Générale de l'Armement et conformes aux préconisations AFNOR Covid-19). Ils sont en tissu lavable et peuvent être portés pendant 4 heures avant d'être lavés à 60° (une notice d'utilisation sera livrée avec chaque masque). Ce sont des masques **de haute qualité** à usage personnel (non médicaux) **avec une capacité de filtration supérieure à 98%** (bien supérieure aux normes attendues pour les masques chirurgicaux). De plus, les masques offerts par la municipalité **sont garantis pour 50 lavages minimum** (soit à minima 200 heures d'utilisation). A noter, que ces derniers demeurent efficaces après la durée de garantie préconisée de 50 lavages.

**La Ville de Fondettes offre donc à ses habitants une solution pérenne, sûre et confortable.**

### Où pourra-t-on se procurer le(s) masque(s) ?

La distribution aura lieu dans la **salle Michel Petrucciani** de l'Espace culturel de l'Aubrière (toutes les dispositions seront prises pour garantir le respect

des mesures barrières sanitaires). Le retrait se fera à des horaires précis et par bureaux de vote. ■

### Qui pourra venir récupérer le(s) masque(s) ?

**Une seule personne par foyer** devra se déplacer pour récupérer le(s) masque(s). **Un système de procuration\*** (modèle à découper en dernière page) sera mis en place pour permettre à la personne se présentant, de justifier de la composition de son foyer. Ce système permettra également à un

tiers de retirer le(s) masque(s) d'une (ou des) personne(s) ne pouvant pas se déplacer. Cette procuration pourra être dupliquée sur papier libre en cas de besoin. Chaque procuration devra être accompagnée de la pièce d'identité du mandant. ■

## LES DATES DE LA DISTRIBUTION

Le retrait des masques se fera à des horaires précis et s'organisera par bureaux de vote à l'espace culturel de l'Aubrière

- **Vendredi 15 mai de 10h à 18h** : Remise des masques aux personnes âgées de plus de 75 ans, aux personnes en situation de handicap (sur justificatif), aux commerçants du marché et aux commerçants de proximité travaillant à Fondettes.
- **Samedi 16 mai de 14h à 19h** : Remise des masques aux personnes inscrites dans les bureaux de vote n° 1, 2 et 3.
- **Lundi 18 mai de 14h à 19h** : Remise des masques aux personnes inscrites dans les bureaux de vote n° 4, 5 et 6.
- **Mardi 19 mai de 14h à 19h** : Remise des masques aux personnes inscrites dans les bureaux de vote n° 7, 8 et 9.
- **Mercredi 20 mai de 14h à 19h** : Remise des masques aux personnes inscrites dans les bureaux de vote n° 10 et 11, aux personnes non inscrites sur les listes électorales et aux commerçants de proximité travaillant à Fondettes.

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Je ne connais pas mon numéro de bureau de vote ?

Le numéro de bureau de vote se trouve sous l'adresse à gauche sur la carte d'électeur (possibilité de vérifier votre n° directement en ligne : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788)).

Si vous avez perdu votre carte d'électeur, veuillez contacter la mairie au 02 47 88 11 11



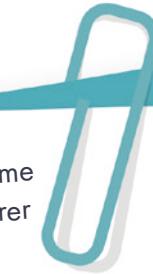
### Je suis commerçant, quelle pièce apporter témoignant de mon activité ?

Les commerçants de proximité (moins de 15 salariés) et les commerçants non sédentaires du marché doivent se munir d'un **extrait Kbis** attestant du lieu d'exploitation de leur activité.



## Mémento

- **J'identifie le jour et les créneaux horaires** qui me sont réservés en fonction de ma situation pour retirer le(s) masque(s).
- **Je suis inscrit(e) sur les listes électorales** de la commune, je me munie des pièces suivantes :
  - pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, permis de conduire...),
  - procuration(s) et pièces d'identité du (des) mandant(s),
  - livret de famille si j'ai des enfants mineurs dans mon foyer.
- **Je ne suis pas inscrit(e) sur les listes électorales** de la commune, je me munie des pièces suivantes :
  - pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, permis de conduire...),
  - justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau),
  - procuration(s) et pièces d'identité du (des) mandant(s),
  - livret de famille si j'ai des enfants mineurs dans mon foyer.



### Je suis âgé(e) ou en situation de handicap et je ne peux pas me déplacer ?

Les personnes de plus de 75 ans (ou en situation de handicap) qui ne peuvent pas se déplacer à l'Espace culturel de l'Aubrière et qui ne connaissent personne à qui donner procuration, pourront être livrées à leur domicile quelques jours plus tard par le CCAS grâce au dispositif exceptionnel mis en place à cet effet, **Voiture Express**.

Il suffira d'en faire la demande au préalable au 02 47 88 11 44.



**Voiture Express**

## **PROCURATION POUR RETIRER UN MASQUE\***

Devra être accompagnée de la pièce d'identité du mandant.

*Reproduction sur papier libre possible.*

**Je soussigné(e)**

**M/Mme** [nom de naissance, prénom]

**né(e) le** [date de naissance]

**et demeurant à** [adresse]

**agissant en tant que mandant, donne procuration à**

**M/Mme** [nom, prénom]

**agissant en tant que mandataire, à se présenter en mon nom auprès de vos services afin de retirer le masque offert par la Municipalité.**

Signature



## **PROCURATION POUR RETIRER UN MASQUE\***

Devra être accompagnée de la pièce d'identité du mandant.

*Reproduction sur papier libre possible.*

**Je soussigné(e)**

**M/Mme** [nom de naissance, prénom]

**né(e) le** [date de naissance]

**et demeurant à** [adresse]

**agissant en tant que mandant, donne procuration à**

**M/Mme** [nom, prénom]

**agissant en tant que mandataire, à se présenter en mon nom auprès de vos services afin de retirer le masque offert par la Municipalité.**

Signature



**ATTENTION : Le masque en tissu est protecteur mais vient en complément des gestes barrières et de la distanciation sociale ! Prenez soin de vous.**

## **FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



Se laver  
très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades

Lettre d'information de la mairie de Fondettes - Hôtel de Ville - 35, rue Eugène Goüin - CS 60018 - 37230 Fondettes

- Directeur de la publication : Cédric de OLIVEIRA - Rédaction et création : Direction de la communication et des relations publiques - Impression sur papier recyclé : IT Imprimeur - MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE